

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3163

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Convention avec la Commune pour le reversement de la subvention FISAC dans le cadre de la redynamisation du commerce du centre ville (1ère phase des travaux)

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3163**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Convention avec la Commune pour le reversement de la subvention FISAC dans le cadre de la redynamisation du commerce du centre ville (1ère phase des travaux)**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Lors de sa séance du 31 mai 2010, le Conseil de communauté a approuvé, dans le cadre du projet urbain de rénovation du centre-ville de Pierre Bénite, 3 axes d'intervention : voirie-espaces publics, habitat et commerces.

La première phase des travaux de voirie comprenait le réaménagement :

- des rues Salengro et des Martyrs de la libération,
- du parking Salengro,
- du parvis de la Mairie,
- de la rue Paul Bert.

Les travaux ont débuté au mois de janvier 2011 et se termineront au mois d'octobre 2012.

Le projet va permettre d'engager la requalification du centre-ville dans le périmètre situé entre les Arcades, le carrefour Europe-8 mai 1945 au sud et le croisement Europe-Salengro au nord. Ce projet comprend le réaménagement des rues Roger Salengro (tronçon Jean Jaurès-Stalingrad) et des Martyrs de la Libération (tronçon Jean Jaurès-8 mai 1945), du parking Roger Salengro, du parvis de la mairie (côté Jean Jaurès) et de la rue Paul Bert.

Ce projet bénéficie du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) qui permet d'obtenir des recettes pouvant aller de 20 à 30 % du montant des travaux de voirie et d'espaces publics. Ce dossier a été approuvé par le Conseil municipal de Pierre Bénite le 2 mars 2010 et déposé en Préfecture par la Commune.

Le programme constitué de 10 actions FISAC se décline selon 3 axes d'intervention prioritaires :

- axe 1 : "Renforcement du fonctionnement commercial du centre-ville de Pierre Bénite",
- axe 2 : "Amélioration de l'environnement commercial de Pierre Bénite",
- axe 3 : "Mise en place et pérennisation d'une dynamique collective".

Par décision n° 11-0596 du 18 mai 2011, le Secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, a accordé à la Commune de Pierre Bénite une subvention de 244 572 € pour l'opération urbaine collective de Pierre Bénite (1° tranche).

Cette subvention se décompose en :

- fonctionnement : une subvention de 43 857 € calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 115 300 €,
- investissement : une subvention de 200 715 € calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 1 217 979 €.

La Ville de Pierre Bénite, maître d'ouvrage de l'opération, est seule bénéficiaire et responsable de la subvention FISAC. Celle-ci a confié à la Communauté urbaine la mise en œuvre des actions suivantes :

- traitements urbains sur l'axe rue Roger Salengro/rue des Martyrs de la Libération et rue Paul Bert (action 3),
- améliorer et structurer l'offre de stationnement autour du centre-ville (action 5).

Pour ces actions, la maîtrise d'œuvre est assurée par la Communauté urbaine.

En contrepartie, la Ville de Pierre Bénite, seule attributaire des subventions allouées par l'Etat au titre du FISAC, s'engage à gérer et reverser lesdites subventions à la Communauté urbaine de Lyon.

Les modalités de ce transfert font l'objet d'une convention avec la Commune de Pierre Bénite.

Le financement prévisionnel des actions pour lesquelles la Communauté urbaine est maître d'œuvre ou partenaire s'établit comme suit :

Actions	Total	Etat/FISAC	Pierre Bénite	Communauté urbaine de Lyon	Chambre de commerce et d'industrie	Chambre de métiers et de l'artisanat	Commerçants & artisans
3. Traitements urbains/qualification de l'environnement commercial	1 070 000	137 046	-	932 954	-	-	-
5. Améliorer et structurer l'offre de stationnement autour du centre-ville	108 000	16 200	-	91 800	-	-	-
Total participations		153 246					

La Ville de Pierre Bénite reversera donc à la Communauté urbaine une subvention totale de 153 246 €. Cette somme est répartie comme suit :

Actions	Total	Besoin Communauté urbaine	Taux FISAC	Subvention attribuée
3. Traitements urbains/qualification de l'environnement commercial	1 070 000	1 070 000	13 %	137 046
5. Améliorer et structurer l'offre de stationnement autour du centre-ville	108 000	108 000	15 %	16 200
			Total FISAC	153 246

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le transfert de la subvention FISAC de la Commune de Pierre Bénite à la Communauté urbaine de Lyon pour un montant de 153 246 €,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Pierre Bénite.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La recette sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie individualisée sur l'opération n° OP09O2084 le 27 juin 2011 pour un montant de 200 000 € en recettes à la charge du budget principal.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2012 - compte 1324 - fonction 822 pour un montant de 153 246 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.